



Programme des Nations
Unies pour l'environnement



Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.5/INF.1
19 septembre 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE
D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT
CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER L'APPLICATION DE MESURES
INTERNATIONALES A CERTAINS POLLUANTS
ORGANIQUES PERSISTANTS

Cinquième session

Johannesburg, 4-9 décembre 2000

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire *

QUESTIONS D'ORGANISATION : ORGANISATION DES TRAVAUX

Note relative au déroulement de la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental

Note du Secrétariat

Aux fins d'information du Comité de négociation intergouvernemental est annexée à la présente note une note relative au déroulement de la cinquième session du Comité adressée par le Président du Comité, M. John Buccini (Canada). La note n'a pas été revue par les services d'édition et est diffusée telle que reçue.

* UNEP/POPS/INC.5/1.

K0022313 091000

Annexe

NOTE RELATIVE AU DEROULEMENT DE LA CINQUIEME SESSION DU CNI CHARGE DES POP

Comme je l'avais fait pour les troisième et quatrième sessions du CNI, j'ai établi la présente note relative au déroulement de la cinquième session du CNI afin que tous les représentants soient informés de mes projets et de mes attentes; j'espère qu'elle les aidera à se préparer pour la réunion.

Une première série de documents destinés à la cinquième session du Comité CNI a été distribuée le 31 août 2000 et une seconde série, dont la présente note fait partie, en octobre. Il est maintenant possible d'avoir accès à tous les documents de la réunion sur le site web des POP (<http://www.chem.unep.ch/pops/>). Les documents ayant été mis à disposition en temps opportun, les représentants devraient disposer de suffisamment de temps pour les examiner et procéder à des consultations et à tous les autres préparatifs qui devaient permettre de conclure les négociations lors de la cinquième session du CNI.

Objectifs de la cinquième session du CNI :

La cinquième session du CNI a principalement pour objet la conclusion des négociations et l'établissement du texte intégral de la Convention sur les POP; ce faisant le CNI se sera pleinement acquitté du mandat que lui a confié le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 19/13C. Il est également souhaitable que les représentants se préparent en prévision de la Conférence diplomatique prévue à Stockholm, les 22 et 23 mai 2001, en vue de la signature de la Convention.

Organisation des travaux :

La cinquième session du CNI se déroulera six jours durant, du 4 au 9 décembre 2000 (c'est-à-dire du lundi au samedi), la journée du 3 décembre (dimanche) étant entièrement consacrée aux réunions régionales.

En raison des travaux qui devront être menés à bien au cours de la cinquième session du CNI, et compte tenu du fait que les groupes régionaux doivent à mon avis être prêts à engager les négociations dès le premier jour de la réunion, j'ai écrit aux membres du Bureau afin de leur demander de convoquer les réunions régionales le dimanche 3 décembre. Le secrétariat tiendra compte de cette donnée et prendra toutes les dispositions nécessaires en matière de voyage en faveur des représentants auxquels il assure une assistance.

Du lundi au samedi, l'horaire quotidien des séances du CNI est le suivant : deux séances de trois heures par jour, à savoir de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Etant donné que l'Afrique du Sud, qui est le pays hôte, organisera une réception à l'intention des représentants le lundi soir, il n'y aura pas de séance dans la soirée du lundi afin que tous les représentants puissent assister à la réception. Cependant, du mardi au samedi, le secrétariat a pris des dispositions pour que les salles de réunion et les équipements d'interprétation soient disponibles dans la soirée afin que des séances puissent avoir lieu de 20 heures à 23 heures tous les jours en cas de besoin. Je suis bien conscient qu'il serait souhaitable que les représentants disposent d'un certain temps dans la soirée pour se détendre et/ou assister aux réunions du Bureau, aux réunions régionales, aux réunions de travail, aux groupes de contact, etc.; cependant, si des séances du soir se révélaient nécessaires pour conclure les travaux, alors je n'hésiterais pas à les convoquer.

Etant donné le volume de travail qui nous attend, la nécessité d'assurer la coordination des groupes régionaux et le temps qu'il faudra consacrer aux séances de négociation, je déconseille l'organisation de déjeuners d'information comme ceux dont le secrétariat avait facilité l'organisation au cours des sessions précédentes du CNI.

En gros, je m'attends à ce que la semaine se déroule comme suit : le CNI tiendra une séance plénière le lundi matin et s'attellera vite à sa tâche. Le Comité tiendra des plénières durant toute la semaine car aucun de ces organes subsidiaires ne siègera. Des groupes de contact seront créés en fonction des besoins pour traiter des questions précises comme cela avait été fait lors des précédentes sessions du CNI. Le Bureau du CNI suivra de près la création des groupes de contact de façon à veiller à ne pas trop compliquer les travaux de la session et à permettre à tous les représentants d'en suivre le déroulement. De même, comme dans le passé, au début de chaque journée les groupes de contact feront rapport à la plénière.

Les réunions du Groupe de rédaction juridique débuteront le lundi et se poursuivront, s'il y a lieu, toute la semaine. Les articles dont l'examen aura été mené bien par le CNI, seront transmis au Groupe de rédaction juridique aux fins d'examen. Celui-ci entreprendra également d'examiner l'ensemble du projet de convention dont il vérifiera la cohérence. Les représentants se souviendront que seuls les représentants des gouvernements et de la Commission de la Communauté européenne, en vertu d'un accord du CNI, sont habilités à participer aux travaux du Groupe de rédaction juridique. Celui-ci établit un texte juridique après que le CNI a convenu de sa teneur. Aucune question technique ou de fond n'est négociée au sein du Groupe : toute question de cette nature qui serait soulevée au cours de ses travaux serait renvoyée au CNI pour qu'il la résolve.

Le rapport de la réunion, notamment le texte de la Convention, seront le résultat le plus important des travaux de la session. Je tiens à rappeler à tous les participants qu'il ne peut-être fait état dans le rapport que des interventions et questions débattues avant le début de la plénière au cours de laquelle sera adopté le rapport de la réunion. Celui-ci sera examiné en plénière le samedi 9 décembre au titre du dernier point de l'ordre du jour avant la clôture de la session.

Négociation de la Convention sur les POP :

Le lundi matin, après les formalités d'ouverture, je prendrais avis auprès du CNI au sujet du texte du projet de Convention devant être négocié. Lors de la quatrième session du CNI, les participants m'avaient demandé de mettre au propre le projet de texte figurant à l'annexe II du rapport de la réunion (UNEP/POPS/INC.4/5), de procéder aux modifications de forme et d'emplacements nécessaires et de m'occuper de certaines parties entre crochets qui n'étaient pas sujet à controverse. J'ai donné suite à cette demande en mettant au point le projet de texte du Président qui figure à l'annexe II du document UNEP/POPS/INC.5/5 (Projet de texte présenté par le Président) auquel il est fait état dans l'additif UNEP/POPS/INC.5/5/Add.1 dans lequel on s'efforce de présenter plus succinctement les intentions du CNI. Il s'agit donc maintenant de décider si le texte à négocier est le projet de texte présenté à la quatrième session du CNI ou le projet de texte présenté par le Présent, de façon à pouvoir engager les négociations.

Je rappelle aux gouvernements qu'ils doivent soumettre à la cinquième session du CNI toutes les dérogations encore en vigueur les concernant conformément aux annexes A ou B. Tout gouvernement souhaitant qu'il soit tenu compte de ces dérogations devrait soumettre au secrétariat tout au début de la cinquième session du CNI un document de séance indiquant pour des substances chimiques données les emplois particuliers proposés devant bénéficier d'une dérogation.

Le lundi après-midi, j'ouvrirais le débat sur l'article K (Ressources et mécanismes financiers) comme cela est recommandé dans le rapport de la réunion intersessions sur les ressources et mécanismes financiers tenue à Vevey (Suisse), du 19 au 21 juin 2000 (UNEP/POPS/INC.5/4). Je suppose qu'il faut revenir sur cette question ainsi que sur les articles J (Assistance technique) et J *bis* plusieurs jours durant afin qu'un débat approprié soit possible et que la rédaction de ces articles progresse. Je suivrai également la recommandation figurant dans le rapport de la réunion de Vevey selon laquelle il faudrait être parvenu à un accord de principe en plénière avant d'envisager de confier à des petits groupes de rédaction des questions précises et de proposer des projets de texte de convention à la plénière.

Je dirigerai les débats portant sur tous les articles dont certains points demeurent en suspens et m'efforcerai de faire en sorte que les négociations demeurent circonscrites et productives en ne cessant de veiller à l'objectif final qui consiste à disposer d'une convention en bonne et due forme à la fin de la session. Pour ce faire, je pense que les négociateurs présents à la cinquième session du CNI devront accorder un haut degré de priorité à l'examen des questions en suspens recensées dans le rapport de la quatrième session du CNI.

Si le temps le permet, le CNI devrait mettre au point un projet de résolution que pourrait adopter la Conférence diplomatique.

Résultats de la cinquième session du CNI :

Le principal résultat auquel aboutira la cinquième session CNI est une convention sur les POP qui sera adressée aux pays et ouverte à la signature lors de la Conférence diplomatique de Stockholm. Il serait également souhaitable que l'élaboration de tout document nécessaire à la Conférence diplomatique progresse à grand pas, y compris la mise au point de projets de résolutions.

Pour finir, je demande instamment à tous les représentants de venir fin prêts à la session et d'y faire preuve de bonne volonté, de souplesse et d'esprit constructif de façon que la Convention puisse être conclue.

John Buccini

Président du Comité de négociation intergouvernemental chargé des POP

14 septembre 2000
